



www.anqaev.fr



Juillet-Août 2024

N° 2024 – 07

Sommaire : *Projet ARCADIA d'AtmoSud à Nice ; Nice, son port, la Métropole et la Corsica Ferries : les attentes de l'ANQAEV ; AtmoSud et Signalair dans la région ; Les Alpes maritimes, le bâtiment et le gaspillage de l'eau douce ; La protection de l'espace marin, de ses habitants devant la justice française.*

Projet ARCADIA d'AtmoSud à Nice.

C'est un joli nom reprenant le patronyme d'une région de la Grèce antique au cœur du Péloponnèse Ἀρκαδία. Mais derrière la poésie, l'histoire et la géographie se cache une réalité bien actuelle et plus présente à Nice. Voici, déplié, le nom complet et quelque peu barbare d'ARCADIA - *Apport de l'imageRie optique pour la CARactérisation de la Dynamique des panaches et de leurs Impacts en zone portuAire*. Il s'agit de mesurer l'impact de la pollution atmosphérique émise par les panaches de fumées des navires dans le port de Nice. Ce projet,



soutenu par l'ADEME, permettra des relevés via des capteurs installés chez les riverains du port de Nice. Plusieurs adhérents de l'ANQAEV ont accepté que AtmoSud installe un capteur sur leur balcon. Ainsi la coopération entre riverains et institutionnels permettra de faire avancer la connaissance scientifique pour mieux combattre cette pollution. Le projet se terminera en décembre 2025. Il est soutenu par l'ADEME dans le cadre d'un programme AQACIA dont le coût est évalué à 743.000€. Il s'agit de compléter les données déjà recueillies à Marseille (projet PAREA) et d'autres déjà présentées dans la Brève de Lymphia n°6 de juin 2024, en rapport avec l'étude publiée par l'Université de Thessalonique et AtmoSud.

Un capteur Kunak sur le balcon d'un adhérent

Nice, son port, la Métropole et la Corsica Ferries : les attentes de l'ANQAEV

Le président de notre association vient d'adresser une lettre à Monsieur Estrosi, Président de la Métropole Nice Côte d'Azur, gestionnaire du port de Nice. En effet, été après été, depuis l'arrêt des mesures de prévention de la Covid (2021), le nombre de ferries dans le port augmente. Les riverains sont excédés au quotidien à proximité, par le bruit, les cadences trop matinales ou trop tardives, les odeurs pestilencielles et les dégradations dues à la suie sur le mobilier de leurs balcons, entre autres.

Or la région, l'Etat et les armateurs s'étaient engagés dans un programme « *Escalés : zéro fumée* » signé en septembre 2019. Nous avons demandé un nouveau rendez-vous après les reports des précédents. Il y sera question avec les responsables de la Métropole et de la Corsica Ferries des prochaines avancées, de la rentabilité des énormes investissements publics et de l'organisation de l'été 2025 sur le port de Nice.



Renaud Muselier présentant le programme « *Escalés : Zéro fumée* » 06/09/2019

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boîte 272, 06300 NICE

www.anqaev.fr ----- SIRET : 829 521 806 00010 ----- contact@anqaev.fr



www.anqaev.fr



AtmoSud et Signalair dans la région

Depuis janvier 2022, AtmoSud met à la disposition des habitants de la région Sud/PACA, une application permettant de signaler des odeurs ou des nuisances olfactives. Site signalair.eu et lien :

<https://www.atmosud.org/actualite/signalez-les-nuisances-sur-la-nouvelle-application-signalair>. Il faut se connecter, se localiser, définir la nuisance. Il existe même la possibilité de créer un compte personnel et d'obtenir l'historique de ses propres signalements. Historiquement, nous avons à faire à un mode de signalement plus moderne que les « Nez » puisque le téléphone portable devient un outil d'échanges entre les citoyens et AtmoSud qui de la sorte peut intervenir auprès des responsables des nuisances.

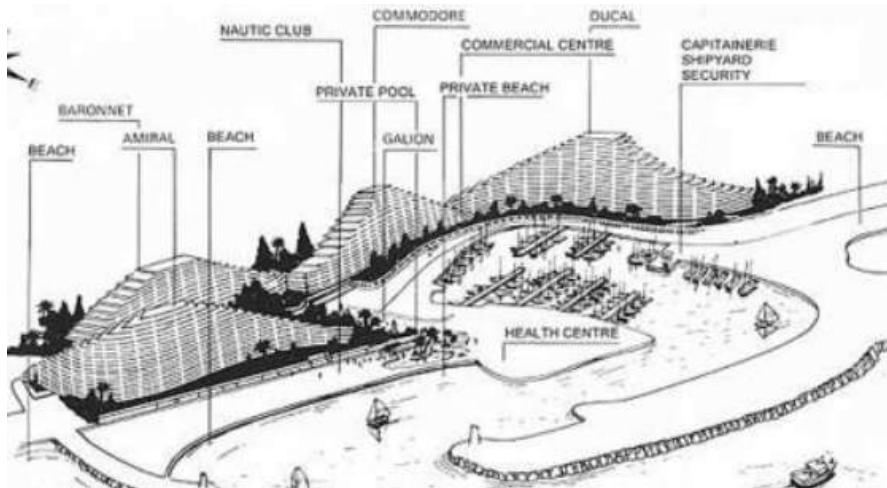


Les Alpes maritimes, le bâtiment et le gaspillage de l'eau douce

En septembre 2022, en pleine canicule, Eric Galliano nous apprenait dans le Nice Matin du 28 septembre que l'Avant-scène, immeuble en voie de finition s'enfonçait de 16 cm dans les sols mouvants du Grand Arenas. Un lien serait établi avec le pompage de 47 millions de litres d'eau pour la construction proche de la gare multimodale de la SNCF. Le compteur de cette eau directement envoyée en pure perte et en pleine sécheresse en mer indiquait devant un huissier 47.109.171 litres ou 47.109 m³. En août 2024, la préfecture des Alpes maritimes est intervenue sur le chantier Cœur Marina, à Marina Baie des Anges pour interdire la continuation du pompage de l'eau douce souterraine en indiquant que le pompage autorisé était de 40 m³ (40.000 litres) par heure et que les agents de la police de l'eau ont constaté une ponction de 392 m³ à l'heure donc 392.000 litres. Combien de millions de litres encore gaspillés en pure perte ? Comme ces prélèvements d'eau douce ont lieu à 100 m du bord de mer, le risque d'une remontée des eaux salées dans les nappes phréatiques s'accroît (article d'Eric Galliano et Sahra Laurent dans le Nice matin du 10 août 2024.) Dès août 2023, **ASDEFMAR**, Association de Défense du Site et des Résidents de Marina Baie des Anges, et le **GADSECA**, Groupement de 22 Associations Environnementales de la Côte d'Azur, étaient intervenus auprès de la préfecture et de la mairie de Villeneuve-Loubet. Certes la société responsable du site écope une amende de 30.000 euros, mais, il aurait été plus judicieux de prendre en compte, dès le début du projet, les remarques pertinentes des défenseurs de l'environnement.



www.anqaev.fr



Marina Baie des Anges dessinée par l'architecte Minangoy - site de l'ASDEFMAR

<https://www.helloasso.com/associations/asdefmar/collectes/protection-de-marina-baie-des-anges>

En ces temps de sécheresse et de canicule, l'eau douce devient une denrée rare et précieuse qui mérite d'être soigneusement préservée, même aux dépens de grands projets urbains.

La protection de l'espace marin, de ses habitants devant la justice française

De Cubnezais près de Bordeaux à Gatika près de Bilbao en Espagne un projet de transport d'électricité à haute tension de France vers l'Espagne est prévu pour 2027. La particularité de ce projet reste la voie maritime. Des câbles devaient être posés sur les grands fonds marins sur plus de 300 kms. Or dans cette région maritime franco-espagnole vivent 17 espèces de cétacés et l'étude des fonds marins doit s'appuyer sur des relevés de sonar. Cela crée une pollution sonore et électro-magnétique perturbant les cétacés et à l'origine de nombreux échouages le long des côtes. Aussi plusieurs associations de défense des animaux marins comme l'association Landes Aquitaine Environnement (LAE), Sea Shepherd France et Défense des milieux aquatiques ont porté l'affaire devant le tribunal Judiciaire de Bayonne et ont obtenu partiellement gain de cause contre RTE (Réseau de Transport Électrique) le 14 août 2024 avec la suspension immédiate des travaux en attendant une étude environnementale et d'impact sérieusement menée. (Reporterre du 14 août 2024). Les associations citées proposent logiquement le passage de ce réseau électrique par la voie terrestre.



Le bureau de l'ANQAEV

Cotisation 2024 :

Nous remercions vivement les adhérents qui ont renouvelé leur cotisation pour 2024.

Rappel : Inchangée depuis 2016, le montant est désormais de **25 €** pour la cotisation de base par adhérent et au-delà selon votre générosité ... D'avance merci.

Nous vous rappelons de régulariser la cotisation 2024, à votre meilleure convenance.

- en ligne : <https://www.payassociation.fr/ANQAEV/Adhesion/Contribution>
- ou bien par chèque à l'ordre de l'ANQAEV à l'adresse ci-dessous :

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boîte 272, 06300 NICE

www.anqaev.fr ----- SIRET : 829 521 806 00010 ----- contact@anqaev.fr